



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2023-014

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

Sommaire

Direction départementale des Finances Publiques /

16-2023-02-01-00001 - Délégation de signature_Pôle gestion publique_Màj
01022023 (6 pages)

Page 3

Direction départementale des Finances
Publiques

16-2023-02-01-00001

Délégation de signature_Pôle gestion
publique_MàJ 01022023

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA
CHARENTE**
Cellule Stratégie
3 rue Pierre LABACHOT
CS 12222
16022 ANGOULEME CEDEX
TELEPHONE: 05.45.94.88.03

Angoulême, le 27/01/2023

Affaire suivie par Isabelle DURU
isabelle.duru@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle métier gestion publique
(hors centre de services bancaires)**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CHARENTE ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CHARENTE ;

Vu le décret confiant à M. François DOUIS, administrateur général des finances publiques, la Direction départementale des Finances publiques de la Charente à compter du 15 mars 2021 ;

Vu les décrets n°2010-982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 990 du 26 août 2010, publiés au Journal Officiel le 28 août 2010, relatifs aux statuts particuliers des personnels de la direction générales des finances publiques ;

Vu la note du 7 juillet 2011 et ses annexes concernant la mise en œuvre au 1^{er} septembre 2011 du reclassement statutaire des agents de catégorie A, B et C dans les corps fusionnés de la Direction générale des finances publiques ;

Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à...

A-Division SPL

- Nell COMBETTE-PETER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, chargée de mission, reçoit mandat de suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer tous les actes relatifs à sa gestion qui se rattachent à la division SPL, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de sa part et d'Annie-Claire CHASSELOUP, Administratrice des finances publiques adjointe, Directrice du pôle métier gestion publique, cette clause n'étant cependant pas opposable aux tiers.

D'autre part, il est précisé que Nell COMBETTE-PETER est habilitée à certifier le visa des comptes de gestion et des comptes financiers uniques des collectivités et des établissements locaux, ainsi qu'à viser les créations de régies temporaires des établissements publics locaux d'enseignement.

1-Service CEPL

Virginie DUMONT, Inspectrice des finances publiques, responsable du service CEPL, reçoit délégation spéciale pour signer les documents suivants :

- Bordereaux d'envoi,
- Accusés de réception des bordereaux d'envoi
- Demandes de pièces justificatives,
- Demandes de renseignements,
- Copies certifiées conformes de documents relatifs à son service,
- Et tout document administratif en rapport avec les activités du service collectivités et établissements publics locaux à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.
- Me représenter aux audiences des Tribunaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Virginie DUMONT, Dalida DERBAL et Thierry POURSAT Contrôleurs des finances publiques, et Sandy GIRARD, Agente contractuelle reçoivent délégation spéciale pour signer les mêmes documents.

D'autre part, il est précisé que Virginie DUMONT est habilitée à certifier le visa des comptes de gestion et des comptes financiers uniques des collectivités et établissements publics locaux, ainsi qu'à viser les créations de régies temporaires des établissements publics locaux d'enseignement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Virginie DUMONT, Mohamed SALHI, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, est habilité à certifier le visa des comptes de gestion et des comptes financiers uniques des collectivités et établissements publics locaux, ainsi qu'à viser les créations de régies temporaires des établissements publics locaux d'enseignement.

2-Analyses financières – Dématérialisation-Monétique - Qualité des comptes locaux**Analyses financières- Qualité comptable (IPC)**

Mohamed SALHI, Inspecteur des finances publiques, chargé de mission, reçoit délégation spéciale pour signer tout document administratif en rapport avec les activités dont il a la charge.

Dématérialisation , monétique

Florent MAUVILLAIN Inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargé de la mission dématérialisation et monétique reçoit délégation spéciale pour signer tout document administratif en rapport avec les activités dont il a la charge.

3-SFDL

Hugues BERNARD, Inspecteur des finances publiques, chef du service FDL, reçoit mandat spécial pour signer les documents suivants:

- Bordereaux d'envoi
- Accusés de réception des bordereaux d'envoi
- États de notifications des bases prévisionnelles
- Tableaux affichés dans le cadre de l'exercice de la mission d'assistance et conseil en matière de fiscalité directe locale.
- Et tout document administratif en rapport avec les activités du service fiscalité directe locale à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

Guylène MONTAUT, Contrôleuse des finances publiques, reçoit délégation de signer les états de notifications des bases prévisionnelles et les tableaux affichés dans le cadre de l'exercice de la mission d'assistance et conseil en matière de fiscalité directe locale.

B-Action économique-CCSF

Karine BLANC (titulaire), Inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques reçoit délégation spéciale pour signer tout document administratif en rapport avec les activités dont elle a la charge.

C-Division Etat-Services financiers Comptabilité impôts-Amendes-Recettes diverses-service local du domaine

Anne BEAUVAL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, tous les actes relatifs à ma gestion qui se rattachent à sa division, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et d'Annie - Claire CHASSELOUP, Administratrice des finances publiques adjointe, Directrice du pôle métier gestion publique, cette clause n'étant cependant pas opposable aux tiers.

1- Comptabilité

Amélie BLANC, Inspectrice des finances publiques, Cheffe du service, reçoit délégation spéciale pour signer les documents suivants :

- Déclarations de recettes,
- Bordereaux d'envoi,
- Bordereaux de dépôt de chèques à l'encaissement,
- Chèques sur le Trésor,
- Situations statistiques,
- Et tout document administratif en rapport avec les activités dont elle a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,

De plus, il est précisé qu'Amélie BLANC est habilitée à signer les ordres de paiement et les chèques de toute nature, les demandes d'approvisionnement et de dégageement de caisse, les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, ainsi que tous les documents relatifs aux opérations avec la Banque de France et les CCP, hors ouverture et clôture de compte.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Amélie BLANC, Jacqueline BOURDEAU et Pascale MORELET, contrôleuses principales des finances publiques reçoivent délégation spéciale pour signer les mêmes documents.

Pascale MORELET, contrôleuse principale des finances publiques, Sébastien DALLEAU, contrôleur des finances publiques et Thierry PINARD, agent administratif principal des finances publiques reçoivent mandat spécial pour signer les quittances issues de l'application caisse. Ils sont également habilités à signer les dégageements de la caisse ainsi que les bordereaux de dépôt de chèques à l'encaissement.

2-Services financiers- Amendes

Gaëlle CORDON, Inspectrice des finances publiques, Cheffe du service reçoit délégation spéciale pour signer les documents suivants :

Dépôts de fonds

- Déclarations de recettes, de consignations et récépissés,
- Bordereaux d'envoi,
- Accusés de réception,
- Reçus de dépôt de titres et valeurs,
- Certificats de non opposition,
- Bordereaux de dépôts de chèques à l'encaissement,
- Ouverture / Clôture des comptes,
- Ainsi que tout document administratif en rapport avec les activités dont elle a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëlle CORDON, Céline GROUSSARD et Hélène BRANDAO, contrôleuses des finances publiques reçoivent mandat spécial pour signer les mêmes documents.

Amendes

- Bordereaux de prise en charge des amendes et condamnations pécuniaires
- Et tout document administratif en rapport avec les activités dont elle a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëlle CORDON, Serge RENOUX, Contrôleur principal des finances publiques et Murielle GUIGUEN, Agente administratif principale reçoivent mandat spécial pour signer les mêmes documents.

TIC et TICGN,

L'ensemble des courriers à destination des contribuables relatif à l'activité (courriers de demande de pièce complémentaire, de rectification et de rejet);

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëlle CORDON, Serge RENOUX Contrôleur principal des finances publiques, Céline GROUSSARD et Hélène BRANDAO Contrôleuses des finances publiques et Murielle GUIGUEN, Agente administratif principale des finances publiques reçoivent mandat spécial pour signer les courriers de demande de pièces complémentaires, de rectification de déclaration et de rejet.

Suivi des régies d'État

L'ensemble des courriers afin d'effectuer les demandes de renseignements et d'informations comptables, financières et administratives des régies d'État ou d'effectuer les contrôles des opérations des régies.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëlle CORDON, Serge RENOUX Contrôleur principal des finances publiques et Murielle GUIGUEN, Agente administratif principale reçoivent mandat spécial pour signer les courriers de demande de pièces complémentaires ou de rectification de déclaration.

Comptabilité des Recettes Non Fiscales (en lien avec le service Animation du recouvrement de la division Contrôle fiscal-Affaires juridiques-recouvrement.)

- Déclarations de recettes, de consignations et récépissés ;
- Les pièces comptables, excédents de versement et remboursements à des tiers par des demandes de rejet de virement ;
- Les ordres de décaissement manuel dans le cadre du remboursement des excédents de versement ;
- Les reversements des tiers bénéficiaires ;
- Tout courrier relatif à ces dossiers ;
- Les bordereaux d'envoi, d'accusé de réception, et de demandes de renseignements ;
- Les copies conformes de document relatifs au service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëlle CORDON, Serge RENOUX, Contrôleur principal des finances publiques et Murielle GUIGUEN, Agente administratif principale, reçoivent mandat spécial pour signer les mêmes documents à l'exception:

- Des pièces comptables, excédents de versement et remboursements à des tiers par des demandes de rejet de virement ;
- Des ordres de décaissement manuel dans le cadre du remboursement des excédents de versement .

3-Service local du domaine

Délégation spéciale pour Anne BEAUVAL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet :

- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 10 000 € annuels, limite supérieure comprise
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux, ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R 2331-1 3° du CG3P)

Délégation spéciale pour Frédéric GUILBAUD, Inspecteur des finances publiques et Fabienne MATARD, agente administrative principale des finances publiques pour signer les documents suivants, dans le cadre de son activité :

- bordereaux d'envoi
- courriers de transmission de documents
- demande de renseignements

Délégation spéciale pour Céline GROUSSARD, Contrôleuse des finances publiques, pour signer les documents relatifs à la mise à jour de la comptabilité patrimoniale.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Anne BEAUVAL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale , reçoit pouvoir de signer, en matière de recouvrement des produits divers :

- les décisions d'octroi de délais de paiement pour les dettes inférieures ou égales à 50 000 €
- les décisions de remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €

Frédéric GUILBAUD, Inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale pour signer :

- les déclarations de recettes, de consignations et les récépissés,
- les bordereaux d'envoi, accusés de réception, demandes de renseignements,
- les copies conformes de documents relatifs au service.

De plus, il est précisé que Frédéric GUILBAUD est habilité à signer les déclarations de créances en matière de procédures collectives, les délais de paiement à hauteur de 10 000 € pour les délais inférieurs ou égaux à une année, les décisions de remise de majoration à hauteur de 1 000 € ainsi que les mises en demeure et les demandes de poursuites par voie de saisie.

Article 3 : L'arrêté du 21 juillet 2022 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (hors centre de services bancaires) est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet au 1^{er} février 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances
Publiques de la Charente,



François DOUIS